



RENAULT S. A.

Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2025

PROPOSITIONS DU SM-TE POUR LE VOTE DES SALARIÉS ACTIONNAIRES

Sections du SM-TE
GROUPE RENAULT
N° 274 9 avril 2025

Le 30 avril, la société RENAULT SA tiendra son Assemblée Générale mixte annuelle à *La Seine Musicale, Ile Seguin, à Boulogne-Billancourt*. Nous invitons les salariés à prendre connaissance du *Document d'Enregistrement Universel (DEU)* :

https://assets.renaultgroup.com/uploads/2025/03/Renault_DEU_2024__FR__202503131642.pdf

Pour voter par correspondance, il faut faire parvenir au prestataire de vote UPTEVIA le formulaire reçu à votre domicile au plus tard le dimanche 27 avril 2025.

Pour voter par internet, connectez-vous au site <https://monepargne.ere.bnpparibas/>

Le site de vote sera accessible jusqu'au mardi 29 avril 2025 à 15 heures (heure de Paris)

Pour les deux modalités de vote, vous pouvez donner pouvoir à votre représentant SM-TE au Conseil de Surveillance du FCPE Renault France, M. Xxxxxx XXXXXXX, domicilié à : « SM-TE, 6bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES ». Merci dans ce cas de l'en informer en lui écrivant à :

cs-fcpe.renault@travaillonsensemble.org

Dans cette période lourde d'incertitudes, des salariés demandent au SM-TE ses préconisations. Les voici :

N° des résolutions soumises à l'approbation de l'AG mixte	Analyses et positions du SM-TE
1 et 2 : Approbation des comptes de l'exercice 2024.	Nous n'avons pas les moyens de vérifier l'exactitude des comptes présentés ni cautionner les choix financiers de l'entreprise. → Abstention.
3 : Approbation du résultat 2024 et fixation du dividende.	Refus de soutenir les choix d'affectations budgétaires. 638 millions d'Euros affectés au dividende fixé à 2,20€/action. Pour mémoire : en 2023, 1,85€ ont été distribués par action : → Vote Contre.
4 : Rapport des commissaires aux comptes pour la rémunération des titres participatifs.	Ne pas cautionner les choix financiers pris par l'entreprise → Abstention.
5 : Approbation des conventions et engagements réglementés.	Ne pas cautionner les choix financiers pris par l'entreprise → Abstention.
6 et 7 : Cession d'actions Nissan.	Soutenir la restructuration financière et juridique de l'ex-Alliance avec Nissan. Un regret cependant sur cette décision tardive, ou trop anticipée, qui minimise les gains de Renault vu la chute du cours de l'action Nissan. → Vote Pour.
8, 9, 10, 11 et 12 : Renouvellement et Nominations d'administrateurs.	Les critères de choix des administrateurs proposés ne sont pas détaillés. Certains même ne détiennent aucune action. A défaut d'information suffisante sur l'expérience et les capacités des personnes proposées, → Abstention.

13 : Nomination du représentant de l'Etat français.	Pas d'objection ni de soutien sur la représentation de l'Etat français actionnaire. → Abstention.
14 et 15 : Nomination de 2 administrateurs proposés par Nissan	→ Abstention.
16 et 21 : Rémunération 2024 et 2025 des administrateurs : Le montant total des rémunérations 2024 des administrateurs s'élève à 1 116 306 euros bruts », pour 16 administrateurs avec une moyenne de 69 769 euros. Pour 2025 le budget maximal est de 1 500 000 euros (inchangé / 2024)	« La rémunération due aux administrateurs représentant les salariés et à l'administrateur représentant les salariés actionnaires au titre de leur mandat social est versée à leurs syndicats respectifs ». Un moyen supplémentaire de financer les 4 confédérations syndicales nationales ayant un administrateur au CA (CFE-CGC, CFDT, CGT, FO), sans que jamais ils ne rendent compte de leur mandat, positions et votes. → Vote Contre.
17, 18, 19, 20 : Rémunération 2024 et 2025 des mandataires sociaux (M. Jean-Dominique SENARD et M. Luca de MEO)	Au vu de l'analyse de la rémunération de M. de MEO ci-après, et au vu de la politique conduite par le Conseil d'Administration et par le Directeur Général qui conduisent au démantèlement de l'Entreprise en FRANCE. → Vote Contre.
22 : Autorisation donnée au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la société	L'achat d'action a pour but principal de compléter la rémunération des dirigeants par des <i>Stock-Options</i> et également de pourvoir aux dotations d'actions dites gratuites aux salariés. Le SM-TE rappelle que la rémunération du travail, c'est le salaire. → Vote Contre.
23 : Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social de la société par annulation d'actions	L'achat d'actions par l'entreprise est financé par le fruit du travail des salariés. L'annulation de ces actions aurait pour effet d'augmenter la valeur unitaire de l'action. Au final, c'est un détournement de la valeur produite par les salariés vers les actionnaires. → Vote Contre.
24 : Pouvoir de publication.	Vote Pour.

Rémunération des Dirigeants de Renault SA

Ne cherchez pas ailleurs les économies imposées par la Direction au 4^{ème} trimestre 2024. **L'argent des déplacements annulés, des formations annulées, le progrès de l'entreprise ralenti, et même les repas d'équipe interdits, tout cela a permis les bénéfiques records qui vont rémunérer l'actionnaire et financer la part variable de M. de MEO.**

Un certain nombre d'indicateurs déterminent la part variable de M. de MEO. Ce sont tous des indicateurs objectifs et mesurables. Il n'y a pas d'indicateurs subjectifs qui ressemblent aux critères arbitraires de « comportement » auxquels sont soumis les salariés de Renault.

Selon le DEU, la rémunération de M. de MEO passe de 5 298 259 à 11 212 662 euros (x 2,11) en 2024. C'est 213 années de travail pour un salarié de Renault en France au salaire médian (52 425 euros).

Le syndicat SM-TE s'intéresse au Conseil d'Administration de Renault SA

Les salariés de Renault membres du SM-TE sont attachés à leur entreprise et s'intéressent à son Conseil d'Administration. Pour ces raisons, le SM-TE a été en 2024 le soutien de listes de candidats représentant les salariés au CA de Renault SA, parrainés par des salariés de l'entreprise. Les listes « **Salarié(e)s & SM-TE Travaillons ensemble** » auraient obtenu selon le prestataire de vote en 2024 : **6,60 %** en collège « Autres salariés », et **14,03 %** en collège « Ingénieurs et Cadres » face à la liste commune CFDT-CFE-CGC-FO et la liste CGT.

De même, le SM-TE a été en soutien de candidats au Conseil de Surveillance du FCPE Renault France - lui-même chargé de désigner l'administrateur représentant les salariés actionnaires au CA de Renault. La liste « **Salarié(e)s actionnaires & SM-TE Travaillons ensemble** » aurait obtenu selon le prestataire de vote en 2024 : **12,49 %** des voix en nombre d'électeurs face à la liste commune CFDT-CFE-CGC-FO et la liste AASR, et pour la première fois en 2024, un élu dans le Conseil de Surveillance du FCPE Renault France.

Travaillons ensemble à reconstruire le syndicalisme dans le Groupe Renault

Rejoignez le SM-TE pour renforcer son influence et ses possibilités d'actions

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2025 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €